

Site 4.10

Le contrat territorial de la Rouvre

Bocages normands
Orne (61)



Enjeux, problèmes à résoudre		
Milieu		
Qualité de l'eau	Pollution N, P avec eutrophisation	✓
	Pollution N, P sans eutrophisation	
	Pollution organique	✓
	Pollution bactériologique	
	Pollution par micropolluants	✓
Fonctionnalité écologique	Assèchement	
	Disparition de frayère/lieu reproduction	
	Diminution biodiversité	✓
Paysage	Fermeture	
Usages		
	Assainissement, épuration	✓
	AEP	✓
	Irrigation, eau industrielle	
	Baignade	✓
	Pêche	✓
	Conchyliculture	
	Sport, loisirs	✓
	Jeu d'acteurs	✓

Actions réalisées		
Lutte contre la pollution urbaine et industries raccordées	STEP	✓
	Réseau	✓
Lutte contre la pollution diffuse ou l'érosion		✓
Amélioration du milieu naturel	Restauration	✓
	Aménagement	
	Gestion écologique	
Sécurisation de l'AEP		
Dépollution de nappe ou de sol		
Amélioration paysagère		
Action pédagogique		✓
Action de suivi		✓
Conseil et animation de l'AESN		✓

Montants engagés en € HT (CT Rouvre)		
Actions 2001-2006	Montant total	Aide de l'AESN
Agriculture	435 600	231 000
Assainissement	13 329 900	6 000 000
Rivière	777 900	397 200
Artisanat	35 000	14 000
Animation et études suivi milieu	431 600	225 100
Total	15 010 000	6 867 300

→ Soit un ratio à l'hectare d'environ 370 € HT.

La Rouvre classée en première catégorie piscicole

La Rouvre, affluent rive gauche de l'Orne, prend sa source à Beauvais et se jette dans l'Orne à Ménil-Hubert-sur-Orne après un parcours de 42 km. Elle est la principale source d'approvisionnement en eau de la zone de Briouze, plus grosse commune de ce bassin versant. Cette rivière atypique, considérée comme un torrent à truites, présente d'importantes potentialités piscicoles et a fait l'objet d'un arrêté de biotope en 1986 pour le saumon, la truite de mer et la truite fario.

La Rouvre et son bassin versant sont soumis à une pollution diffuse agricole

Faiblement peuplé et industrialisé, le bassin versant de la Rouvre est essentiellement soumis à une pollution diffuse d'origine agricole. L'activité du bassin versant de la Rouvre est à dominante agricole. La surface toujours en herbe (55% de la SAU) permet d'assurer un bon niveau de protection des sols vis à vis du lessivage et de l'érosion. Toutefois, les cultures du maïs, bien que minoritaires (13% SAU), induisent des pollutions par les produits phytosanitaires. L'intensité de l'élevage laitier constitue un facteur de dégradation de la qualité des eaux par des pollutions diffuses et différées.

Les eaux de la Rouvre subissent donc une pollution par les nitrates, le phosphore et les produits phytosanitaires :

- les valeurs moyennes en nitrates sont comprises entre 5 et 15 mg/l, mais il existe des pics de concentration allant jusqu'à 30 mg/l. Ces pics ont lieu pendant les périodes hivernales, au moment du lessivage des sols, et engendrent des flux de nitrates importants vers la rivière ;
- les teneurs en phosphore varient de 0,1 à 1 mg/l. Ces valeurs sont inférieures à la norme des eaux traitées, mais supérieures aux normes de potabilité

(0,3 mg/l). La qualité des eaux est considérée comme « passable à médiocre » pour l'eutrophisation. Des phénomènes d'eutrophisation ont été notés, se traduisant par une forte activité photosynthétique dès le printemps ;

- les teneurs en produits phytosanitaires sont préoccupantes : depuis les années quatre-vingt-dix, on assiste à un dépassement régulier des normes dans l'eau de la Rouvre. Les pics ont lieu d'avril à septembre, période de traitement du maïs et des premières pluies automnales. L'eau distribuée par les SIAEP de la Rouvre durant cette même période contient parfois de forts taux en produits phytosanitaires.

La mise en place du contrat territorial de la Rouvre en 2001-2006

Le périmètre du contrat territorial de la Rouvre s'étend sur quarante communes, soit 40 600 ha. Il est l'aboutissement d'une « opération milieu rural » initiée en 1999 sur le bassin. Cette action répond à la volonté de l'Agence de l'eau de porter un effort accru sur la réduction des pollutions diffuses en milieu rural. Ce contrat a pour objectifs principaux la protection de la ressource en eau utilisée pour l'alimentation en eau potable et les loisirs ainsi que la protection de l'écosystème aquatique. Il est décliné en plusieurs volets :

- le volet **agriculture**, dirigé vers le conseil à la fertilisation et aux pratiques non polluantes ;
- le volet **assainissement** avec des études et des travaux sur l'assainissement collectif et non collectif (travaux sur station d'épuration, extension et réhabilitation de réseaux, branchements de particuliers) ;
- le volet **rivière** avec la restauration des cours d'eau (Rouvre et affluents) notamment des berges ;
- le volet **artisanat** avec notamment des travaux de sécurisation des déchets, de prévention des pollutions diffuses, de raccordement ou de mise en conformité des réseaux ;

- le volet **animation**, porté par la communauté de communes du Bocage d'Athis, pour la promotion du contrat territorial et le suivi des indicateurs d'actions et d'effets et la mise en œuvre des actions d'information, de conseil et d'animation, utiles à la bonne exécution du contrat et à l'amélioration de la gestion du patrimoine eau.

Les partenaires techniques sont nombreux, parmi eux : chambres d'Agriculture, de Métiers, du Commerce et de l'Industrie, fédération départementale des CUMA (Orne), associations d'usagers, de consommateurs et de protection de l'Environnement, fédération de Pêche de l'Orne, Conseil supérieur de la pêche et cellule d'assistance technique à l'entretien des rivières de Basse-Normandie.

Le montant total des actions est de 15 millions d'euros, aidé à hauteur d'environ 50 % par l'Agence de l'eau. Les autres partenaires financiers sont le MEDD, le conseil régional de Basse-Normandie et le conseil général de l'Orne.

Le bilan du contrat territorial est très positif

Le bilan du contrat territorial est très positif, avec 94 % des actions prévues qui sont engagées, dont notamment :

- **80 % des actions agriculture** avec notamment, la réalisation de cinq campagnes culturelles, plus de 300 conseils à la fertilisation, soit environ 50 % d'UGB du territoire, et la mise en place d'actions préventives de lutte contre les phytosanitaires ;
- **97 % des actions assainissement**, avec notamment le remplacement de la station d'épuration d'Athis-de-l'Orne, ancien point noir, et, pour l'assainissement non collectif, le diagnostic de plus de 4 500 logements de particuliers dont 1 024 financés dans le cadre du contrat ;
- **76 % des actions rivière** avec la restauration de 127 km de cours d'eau sur les 200 km du territoire ;

- pour le volet **artisanat**, de nombreuses actions de sensibilisation ont été menées ; des travaux de pré-traitement chez un garagiste ont été réalisés.

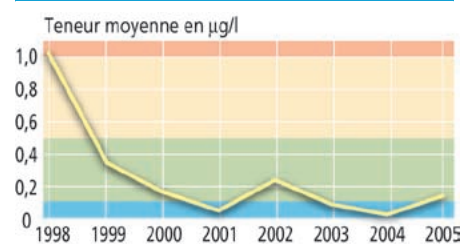
Les effets sur le milieu

Un protocole de suivi du milieu a été mis en place pour suivre l'impact des travaux sur Athis-de-l'Orne, en plus du suivi physico-chimique des deux points RNB, à Faverolles (partie amont de la Rouvre) et à Breel (partie aval de la Rouvre). Jusqu'à présent (2005), la qualité de la Rouvre, pour les paramètres habituels (hors phytosanitaires) reste stable : entre « passable et bonne ». À noter que pour ces trois dernières années, de 2003 à 2005, il est difficile d'observer une amélioration des classes de qualité : ces dernières sont en effet fonction de la concentration en polluants et non des flux ; une concentration peut augmenter alors que le flux baisse, faute de dilution dans la rivière.

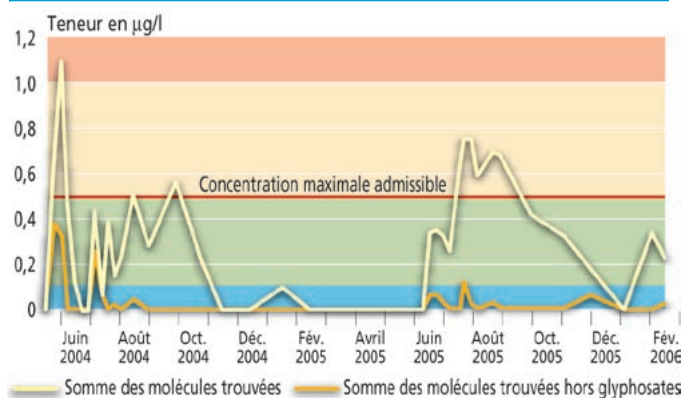
Dès 1999, grâce à une hydrologie favorable, la qualité de la Rouvre vis-à-vis des pesticides s'améliore. Cependant, la qualité de l'eau n'est pas toujours aux normes, dans ce domaine, pour la consommation humaine avec des pics de mai à septembre correspondant à la période de traitement des cultures et aux premières pluies automnales.

D'une façon générale, l'impact des actions contre les pollutions diffuses sur le milieu est difficilement appréciable, le délai de réponse des hydrosystèmes pour les actions agricoles étant estimé à une vingtaine d'années et le suivi n'étant pas corrélé aux aléas climatiques ; un « recul » est donc nécessaire pour comparer et dégager une tendance.

Les phytosanitaires dans la Rouvre à Breel



Les phytosanitaires à la prise d'eau de Taillebois sur la Rouvre aval



Concernant les usages et les retombées socio-économiques, le contrat territorial a permis d'impliquer les agriculteurs en ayant un effet positif sur leurs pratiques professionnelles (réduction des intrants chimiques, désherbage mécanique, pratiques culturales non polluantes sur les parcelles à risque). On peut s'attendre, si les pics de phytosanitaires disparaissent, à un effet socio-économique sur la collectivité avec une diminution de l'achat d'eau en bouteille sous réserve d'une bonne communication.

Par ailleurs, le bassin de la Rouvre a été retenu comme appel à projet « phytosanitaires », l'animateur devant arriver au syndicat d'eau en janvier 2007.

Qualité physico-chimique de la Rouvre à Faverolles								
SEQ eau	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
MOOX sans DCO	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK
MA hors nitrate	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK
Nitrate NO ₃	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK
P total + Orthophosph.	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK

Qualité physico-chimique de la Rouvre à Breel								
SEQ eau	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
MOOX sans DCO	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK
MA hors nitrate	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK
Nitrate NO ₃	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK
P total + Orthophosph.	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK